

LES ABONNEMENTS SONT REÇUS,

A Roanne :

Chez M. CHORGNON, imp., r. St-Etienn. 3.
 Chez M. FERLAY, imp., rue du Collège, 9.
 Et chez M. SAUZON, imp., r. Impériale, 70.

A Paris.

Chez M. HAYAS, rue J.-J. Rousseau, 3.
 Chez MM. LÉJOLIVET et C^{ie} à l'Office-
 Corr., rue N.-D.-des-Victoires, 25.
 Et chez MM. LAFITTE, BULLIER et
 C^{ie}, rue de la Banque, 20.

L'ECHO ROANNAIS,

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roanne et le département { 1 an, 10 fr.
 6 mois, 6 fr.
 Hors du département. . . 1 an, 12 fr.
 Annonces, 25 c. — Reclames, 50 c.
 Tout ce qui concerne la rédaction et
 l'administration doit être adressé franco
 aux Editeurs.
 L'abonnement continue jusqu'à récep-
 tion d'un avis contraire.

Roanne, le 12 juillet 1857.

CHRONIQUE LOCALE.

MAIRIE DE ROANNE.

Avis aux familles qui possèdent, au cimetière
 du Calvaire, des concessions temporaires de
 terrain expirées.

Le Maire de la ville de Roanne prévient
 les familles qui jouissent, au cimetière du
 Calvaire, de concessions temporaires ex-
 pirées, qu'il leur est accordé deux mois,
 à partir de ce jour, pour les renouveler
 ou pour enlever les pierres et monuments
 qui occupent les terrains concédés.

Passé ce délai, la ville reprendra pos-
 session des concessions qui n'auront pas
 été renouvelées, et les matériaux seront
 vendus, par l'administration municipale,
 au profit du cimetière.

Le prix du renouvellement d'une con-
 cession, pour six ans, est de 38 fr. 05 c.
 savoir :

Concession du terrain	36 fr. »
Frais accessoires (enreg. de l'acte et papier timbré).	1 fr. 70
Quittance du Receveur	» 35

Total 38 fr. 05

J. CLERJON.

— Le *Moniteur* du 4 juillet publie le
 programme d'admission à l'Ecole des mi-
 neurs de Saint-Etienne. Les examens pré-
 alables seront ouverts cette année du 1^{er}
 août au 1^{er} septembre.

MM. Castel, ingénieur ordinaire à Saint-
 Etienne, et Leseure, ingénieur ordinaire
 à Rive-de-Gier, sont désignés pour pro-
 céder aux examens pré-alables dans le dé-
 partement de la Loire.

— Des avis insérés au *Moniteur* du 7
 juillet portent que les compositions pour
 l'admission à l'Ecole polytechnique auront
 lieu à Saint-Etienne, Lyon, Clermont-
 Ferrand, les 20, 21, 22 et 23 juillet pro-
 chain, à huit heures du matin.

Celles pour l'admission à l'Ecole de
 Saint-Cyr auront lieu les 20 et 21 du mê-
 me mois et à la même heure, aux mêmes
 villes.

FEUILLETON DE L'ECHO ROANNAIS.

NOTICE

Sur les antiquités de Roanne

L'Administration municipale, dans sa sollicitude
 éclairée pour tout ce qui intéresse l'honneur du
 pays, vient de nommer une commission chargée
 de recueillir et d'étudier tous les objets d'antiquité
 ou d'histoire naturelle qui pourront être décou-
 verts dans la ville ou ses environs, à l'occasion
 des travaux du nouveau chemin de fer. En atten-
 dant les précieuses découvertes qui, espérons-le,
 viendront jeter de nouvelles lumières sur l'origine
 et l'ancienne importance de Roanne, je veux ici
 dire quelques mots des souvenirs historiques de
 notre cité.

Quoique Roanne ne présente pas l'apparence
 d'une ville ancienne, comme par exemple Mont-
 brison ou Charlieu, et que ses rues droites, ses
 maisons neuves, semblent au premier abord, pro-
 tester contre ses prétentions archéologiques, elle
 peut néanmoins se vanter à bon droit d'être une des
 plus anciennes villes de France.

Son antiquité ne saurait être mise en doute. Il
 suffit, pour ainsi dire, de creuser le sol, pour trou-
 ver à chaque pas des ruines accumulées, remon-
 tant aux époques historiques les plus reculées. C'est
 à ces vénérables débris, témoins muets de sa vie
 passée, que nous demanderons son histoire.

L'origine de Roanne a été l'objet de nombreuses
 conjectures. Cette ville portait, sous les Romains, le
 nom de *Rodumna*, ou *Roidomna*, dont au moyen-
 âge on fit *Rodana*, *Ruena*, *Rohenna*, *Roana*, et

— Un accident déjà ancien, et qui a
 coûté la vie au machiniste Gonin et au
 chauffeur Cottier, amenait, le 30 juin der-
 nier, devant la Cour impériale de Lyon, les
 sieurs Dagand et Fabry, chef et sous-chef
 du dépôt des machines de la Terrasse, au
 Grand-Central, devenu depuis le chemin
 de fer du Bourbonnais, comme appelant
 d'un jugement du tribunal correctionnel
 de Montbrison, qui les a condamnés, le 26
 mai, à quinze jours d'emprisonnement et
 25 francs d'amende chacun, comme cou-
 pables d'homicide par imprudence.

Le 27 septembre 1856, la locomotive
 0.36, construite dans les ateliers de Perrache,
 déraila à la hauteur du pont de la
 Coise, et se renversa sur le côté de la
 voie. Le machiniste et le chauffeur, lancés
 au bas du parapet, reçurent sur le corps
 des torrents d'eau bouillante et ne tardè-
 rent pas d'expier affreusement brulés.

Une instruction fut suivie au tribunal de
 Montbrison, et il fut constaté que l'accident
 avait eu pour cause la rupture d'un essieu de
 devant; que cet essieu présentait une cas-
 sure déjà ancienne, et que l'une des victi-
 mes, le machiniste Gonin, avait mani-
 festé des craintes avant son départ.

La gravité de cette dernière circons-
 tance, sur laquelle quelques doutes s'éle-
 vaient, a motivé une nouvelle audition
 des témoins, à laquelle il a été procédé
 sur la demande des appelants et du minis-
 tère public.

La cour, malgré la chaleureuse défense
 présentée par M^e Rambaud, a confirmé le
 jugement.

— M. Comitès, receveur des contribu-
 tions indirectes à La Pacaudière, vient
 d'obtenir une pension de retraite de 1,238
 francs. — M. Comitès compte 6 ans de ser-
 vices militaires et 29 ans de services ci-
 vils.

— M. l'abbé Couchoud, prêtre habitué
 de l'église de la Charité de Lyon, vient de
 mourir à la campagne, où il s'était re-
 tiré par suite de l'état de sa santé.

— On lit dans la *Gazette de Lyon* :
 Son Eminence le cardinal Villecourt,
 ancien évêque de la Rochelle, est arrivé
 hier de Rome à Lyon. Il est descendu chez
 M. le curé d'Ainay.

M. l'abbé Chabannes a été nommé vi-

ceux de la paroisse d'Ainay, en rempla-
 cement de M. l'abbé Fétel, nommé à la cu-
 re de Chessy.

Le P. Souillard, dont on se rappelle les
 éloquentes prédications dans notre ville,
 est nommé prieur conventuel de la maison
 des Dominicains de Bordeaux.

— On lit dans le *Journal de Montbrison* :
 Le 26 juin, le sieur Fournier (Pierre), âgé de
 47 ans, terrassier, domicilié au lieu de la Ro-
 chette, commune de Bas-en-Basset (Haute-Loire),
 aurait été victime d'un vol commis avec violence
 sur la route de Saint-Bonnet-le-Château à Merle.

Fournier revenait de son travail, et se trouvait,
 à dix heures du soir, dans le bois de Merle que
 traverse la route; arrivé au haut de la côte, il ren-
 contra deux hommes dont l'un était le nommé Fo-
 lea, coquetier, et l'autre un individu nommé
 Ponchon (Jean), cultivateur, âgé de 22 ans.

Ponchon proposa à Fournier de se charger
 du petit paquet de vêtements que portait ce der-
 nier; la proposition fut agréée et les trois voya-
 geurs marchèrent de compagnie. Arrivé à une
 vingtaine de minutes du bourg de Merle, Fournier
 croit voir que son paquet était défilé et qu'il y man-
 quait quelque chose; il conçut des soupçons, re-
 prit son paquet et rebroussa chemin pour chercher
 une veste qui en effet manquait, et qui aurait été,
 disait Ponchon, perdue sur le chemin.

Ponchon suivit Fournier sous prétexte de l'aider
 dans sa recherche, mais après avoir marché une
 dizaine de minutes ensemble, il dit tout à coup à
 Fournier : « Il est inutile d'aller plus loin; il faut que
 tu me donnes trois francs pour avoir porté ton pa-
 quet. Fournier se trouvait seul avec Ponchon, il
 ne se sentait pas de force à lutter contre lui, il
 voulut lui remettre les trois francs demandés; mais
 Ponchon qui s'était armé d'une grosse pierre et qui
 proférait de terribles menaces, ne se contenta pas
 de cette somme, il fouilla Fournier, le maltraita et
 lui prit quinze francs. Grâce à l'obscurité de la
 nuit, Fournier put cependant cacher au malfaiteur
 une petite bourse de cuir contenant 220 fr. en or,
 qu'il réussit à glisser sous un genêt.

Après avoir ainsi dépouillé Fournier, Ponchon
 lui dit qu'il allait lui rendre sa veste : ces deux
 hommes reprirent leur route, et à quelque dis-
 tance de la Ponchon remit en effet à Fournier la
 veste qu'il avait jetée derrière des buissons. Un peu
 après, Ponchon ressaisit de nouveau le malheureux
 Fournier; il voulut encore lui prendre quelque
 pièce de ses vêtements, et il garda le paquet. Mais
 près du bourg Fournier vit arriver une voiture dans
 laquelle étaient trois voyageurs, puis d'autres
 personnes survinrent; il demanda du secours, ra-
 conta ce qui s'était passé, fit arrêter Ponchon, et
 put aller chercher sa bourse et appeler la gendar-
 merie.

Ponchon, arrêté, avait d'abord opposé ses dé-
 négations aux déclarations de Fournier; mais
 poussé à bout dans l'interrogatoire qu'il a subi de-
 vant la gendarmerie, il a avoué qu'il s'était fait
 donner par force une douzaine de francs, outre le
 salaire qu'il aurait réclamé pour avoir porté le pa-
 quet de Fournier, et il s'est excusé sur son état
 d'ivresse.

une partie de la Bresse.

Tout ce que nous savons sur ce peuple, c'est
 qu'il avait deux villes principales : *Rodumna* et *For-
 um Segusiavorum*, Roanne et Feurs. Roanne, à
 cause de son nom, paraît la plus ancienne. Son exis-
 tence sous les Gaulois est attestée par de nombreux
 débris profondément enfouis dans le sol. Sur tous
 les points de la ville et des environs, on rencontre,
 en fouillant la terre, des armes, des vases, des
 statuettes, des monnaies dont le travail grossier
 dénote une civilisation antérieure bien distincte de
 celle des Romains. On remarque surtout de petites
 haches en pierre basaltique ou en silex, semblables
 à celles dont se servent encore les peuplades sau-
 vages de l'Océanie.

N'est-ce pas aussi à cette période primitive qu'on
 doit faire remonter ces sarcophages de pierre trou-
 vés en si grand nombre au nord de la ville, et con-
 tenant des ossements d'une taille extraordinaire?

Il existait autrefois, non loin de Roanne, sur le
 chemin de Saint-André, un véritable monument
 druidique; c'était une énorme table de granit sou-
 tenue par quatre piliers en pierre brute; on la
 nommait dans le pays le *Palet-du-Diable*. Ce cu-
 rieux monument, semblable aux *Dolmens* qu'on
 rencontre en Bretagne, était évidemment un an-
 cien autel servant aux sacrifices humains. Il est au-
 jourd'hui détruit.

Dans Roanne même, au quartier de la Livatte,
 on a découvert deux petites statues en bronze
 d'Isis et d'Osiris, divinités dont le culte était très
 répandu dans toute la Gaule.

De toutes les monnaies celtiques découvertes
 dans les environs, les plus curieuses sont celles
 que l'on a trouvées à Zœuvres, près de Saint-Mau-
 rice. Elles représentent d'un côté une tête d'Apol-
 lon, et de l'autre un cheval au galop avec une urne
 et le signe S; c'est le type de la monnaie des Arver-
 nes.

L'histoire des Séguisians avant la conquête des
 Gaules par César, nous est complètement incon-
 nue. Nous savons seulement qu'ils fournirent, avec

— On écrit de Digoin à l'*Echo du Cha-
 rollais* :

Il vient de s'opérer, dans notre ville,
 une guérison que nous devons appeler
 miraculeuse, si les médecins de la localité
 ne nous l'expliquent pas naturellement.
 Une petite fille de 5 ans, aveugle depuis 9
 mois, a recouvré subitement la vue le 24
 juin, fête de la Saint-Jean-Baptiste. Cette
 guérison a eu lieu à la suite de prières à la
 Sainte Vierge et d'un pèlerinage de la mè-
 re et de l'enfant à Lesme; paroisse de Vi-
 try-sur-Loire, au tombeau vénéré d'un
 homme dont l'Eglise ne s'est pas encore
 occupée, mais que la voix populaire a déjà
 canonisé et qu'elle aime à nommer le bon
 saint Jean de Lesme. En appelant cette
 guérison miraculeuse, nous avons de notre
 sentiment le père et la mère de l'enfant et
 un grand nombre de personnes. Les mé-
 decins ne manqueront pas sans doute de
 se prononcer et de nous éclairer sur ce
 fait, qui est, sous un rapport, de leur
 compétence.

THÉÂTRE DE ROANNE.

Chaque semaine il n'y a point de jour-
 nal, grand ou petit, qui n'ajoute un cha-
 pitre nouveau à l'histoire de l'art dra-
 matique. Le théâtre est devenu un besoin
 de notre époque, quoi qu'en disent cer-
 taines vieilles qui ont beaucoup aimé, quel-
 ques personnages au front béat.

Dans *Berthe la Flammande*, M^{me} Mar-
 val, dimanche passé, par le jeu de sa phy-
 sionomie, par ses élans passionnés, a
 provoqué des applaudissements mérités.
 Mais, dans la comédie si pleine d'intérêt
 de la *Fiammina*, elle a peut-être publié
 que les cris déchirants sont tout-à-fait
 inopportuns.

C'est bien la mère coupable, dont les
 remords surgissent plus tourmentants, à la
 vue du fils qu'elle a lâchement abandonné;
 pourtant, elle a dépassé les limites du
 vrai; la comédie n'emprunte pas les allu-
 res du drame.

La *Fiammina* a été jouée avec beaucoup
 d'ensemble; début et dénouement, tout a
 marché convenablement. M. Matifas s'est
 montré, d'un bout à l'autre, simple et di-
 gne, sans exagération. Le rôle d'*Henry
 Lambert* nous a paru convenir à M. Cha-
 vannes, bien mieux que celui de Char-

les Eduns dont ils étaient clients, un contingent de
 dix mille hommes à la grande armée de l'indépen-
 dance qui succomba sous les murs d'Alize, avec
 l'intrépide et malheureux Vercingétorix. Après un
 combat que la tradition place dans la plaine entre
 Roanne et Saint-Haon-le-Châtel, tout le pays fut
 soumis à Rome, et la civilisation romaine pénétra
 dans nos contrées, où elle a laissé tant de traces.

On ne trouve le nom de Roanne que dans deux
 auteurs de l'antiquité, Ptolémée, qui écrivait sa
Géographie environ 170 ans après Jésus-Christ,
 lui donne le nom de *Rodumna*, avec la qualification
 de *civitas*, qui montre qu'elle était alors le chef-
 lieu d'un grand territoire. Dans l'*Itinéraire* an-
 cien publié par Peutinger on retrouve la même
 ville sous le nom de *Roidomna*, station de la voie
 romaine allant de Lyon à l'Océan.

A ces vagues indications nous sommes obligés de
 suppléer par l'étude des monuments et des débris
 que la domination romaine a laissés sous nos pas.
 C'est par un examen attentif de toutes nos antiqui-
 tés que l'on peut espérer reconstruire pièce à pièce
 le plan de l'ancienne ville.

Depuis longtemps, divers amateurs s'occupent de
 recueillir tous les fragments, urnes, amphores,
 vases, médailles, et c'est au hasard fait trouver dans
 divers quartiers de Roanne; mais ces recherches,
 sans autre but que la curiosité, n'ont pas encore
 été coordonnées dans leur ensemble, de manière
 à servir de fondement à une étude historique.

Cependant, le chanoine de La Mure, au XVII^e siè-
 cle, et le savant M. Lapière, au commencement de
 celui-ci, nous ont laissé des observations sur les
 découvertes faites de leur temps; je me suis aidé
 de leur travail, j'y ai ajouté le fruit de mes propres
 investigations, et c'est au moyen de ces divers
 renseignements que j'essaierai de donner une idée,
 quelque incomplète qu'elle puisse être, de l'état
 de l'ancienne *Rodumna*.

Il paraît qu'autrefois le cours de la Loire était
 beaucoup plus rapproché à l'ouest qu'il ne l'est
 aujourd'hui. Le fleuve suivait alors cette longue

les II : il n'est pas donné à tous d'aborder la majesté royale.

M^{lle} Louise, en fille bien élevée, ou en villageoise, est toujours charmante ; il y a, dans son jeu, une gracieuse ingénuité, qui attire la bienveillance. Son grand frère, M. Noellat, que nous avons vu pour la première fois, a mérité les sympathies du parterre.

Après dix ans d'absence, l'opéra a reparu sur notre petite scène. On était entré avec des doutes, on est sorti pleinement satisfait. Le chant a été écouté avec un recueillement de bon augure, sauf quelques bâillements profanes aux secondes. M. Marval et M^{me} Bolzé, dans le *Maitre de Chapelle* et les *Noces de Jeannette*, ont joué tous deux avec un heureux entrain. Sans avoir beaucoup d'étendue, la voix du baryton est pure et correcte, assez habile même pour sauver quelques faiblesses. Deux airs, chantés par M^{me} Bolzé avec goût, sans effort, n'ont peut-être pas été assez appréciés, comme ils auraient dû l'être.

Pour toute la chronique locale : SAUZON.

CHRONIQUE AGRICOLE

Dans le Midi, les seigles sont déjà abattus, et les blés ont atteint leur maturité ; le grain paraît bien nourri et promet partout un bon rendement ; aussi les prix ont-ils beaucoup rétrogradé. Dans l'Est, l'aspect des campagnes est magnifique ; il en est de même dans l'Ouest et dans le Nord, où la paille est courte, mais l'épi sera long et serré. Cette semaine, à quelques marchés près, la baisse a été générale et assez prononcée.

Les nouvelles de l'Algérie sont satisfaisantes, on est en pleine moisson, et pour éviter des pertes et des lenteurs, toujours préjudiciables aux producteurs, l'administration a eu l'heureuse idée de faciliter le passage de nombreux faucheurs de nos départements méridionaux à Alger, d'où ils se répandent sur les points de l'intérieur où la récolte est la plus avancée. Grâce à cette mesure et aux batteuses mécaniques qui commencent à se multiplier dans la colonie, les blés nouveaux commencent, à la date du 2 juillet, à paraître sur les principaux marchés. A Mostaganem, le froment est déjà tombé de 33 à 26 fr. les 100 kil.

Les betteraves sont en pleine végétation dans le Nord ; la récolte sera, croit-on, abondante ; on pense que la fabrication du sucre commencera cette année en septembre.

L'oidium commence à paraître dans quelques contrées du Midi ; à la date du 4 juillet, on le voit apparaître sur quelques ceps dans la Gironde, aux environs de Langon. A la même date, on nous donne avis de Nîmes que la vigne est très belle dans cette contrée, mais que la maladie commence à se développer d'une manière effrayante.

Le meilleur remède connu contre l'oidium est la fleur de soufre.

Depuis quelques années, il se produit, de temps à autre, sur les denrées agricoles, des mouvements de hausse et de baisse assez prononcés et dont on ne s'explique

pas le motif. Les uns attribuent ces fluctuations soit à la rareté ou à l'abondance de la marchandise, soit à l'accaparement et à la spéculation. Quelle qu'en soit la cause, il n'en est pas moins vrai que nous avons vu, il y a six semaines, les sucres hausser brusquement et dans un délai de huit jours, de 15 et 20 0/0, pour rétrograder ensuite lentement et arriver, nous n'en doutons pas, quelques mois plus tard à leur taux normal et à leur cours naturel.

La même réaction se produit aussi sur les graines oléagineuses, les huiles et les suifs. Les soies, assure-t-on, sont presque toutes achetées dans le Midi par une puissante maison de Paris. Les laines dont les prix sont très élevés passent des mains des cultivateurs à celles des spéculateurs qui font subir les hauts cours aux manufacturiers. Enfin, selon le dire de nombreuses personnes, le haut prix des produits agricoles ne serait pas l'effet de la rareté, mais l'œuvre de la spéculation qui opère avec le concours de nombreux capitaux.

Dans un journal agricole habituellement bien renseigné, la *Vie des Champs*, nous trouvons, à ce sujet, l'appréciation suivante qui ne manque pas d'actualité :

« Les riches campagnes qui entourent Paris sont en ce moment couvertes de produits agricoles magnifiques, et les récoltes promettent d'être aussi bonnes qu'abondantes. Celle de colza va commencer sous peu ; aussi, la spéculation s'en mêle-t-elle déjà, et les grands fabricants d'huile qui se sont emparés du monopole des prix poussent vigoureusement vers la baisse, bien que leurs provisions soient diminuées et que M. Darblay, par exemple, qui avait 40,000 fûts, n'en ait plus que 20,000 environ. On cherche ainsi à acheter à bas prix la récolte qui va se faire ; une fois qu'on sera bien approvisionné et de nouveau maître du marché, on augmentera le prix à volonté, au moment où les besoins de la consommation se feront le plus sentir. » Tout en laissant à notre confrère la responsabilité des chiffres, nous ne pouvons pas nous dispenser de dire que son raisonnement est plein de justesse et de vérité.

NOZAHIC.

FAITS DIVERS.

— Le jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul, une cérémonie religieuse avait attiré à l'église Saint-Nizier à Lyon un nombreux concours. Il s'agissait de l'œuvre de l'Union catholique, cette œuvre née à Lyon il y a quelques années à peine, que treize évêques ont sanctionnée de leur haute approbation, et qui compte déjà près de cent quarante mille associés à Lyon et dans les autres cités où elle se propage rapidement. M. l'abbé Perrier a prononcé une chaleureuse allocution sur le but de l'œuvre. Pendant la messe, de nombreuses communions ont eu lieu, et la cérémonie s'est terminée par la bénédiction du Saint-Sacrement.

Une cérémonie semblable a eu lieu à Saint-Sulpice, à Paris où le discours a dû être prononcé par M. l'abbé Hamon, curé de la paroisse. La fête s'est célébrée également à Toulon, à Dijon et dans les autres localités où l'œuvre s'est établie.

— M. Frémy, conseiller d'Etat, section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, est nommé gouverneur du Crédit Foncier, en remplacement de M. le comte de Germiny.

MM. Langlois et Bavoux sont nommés conseillers d'Etat.

tité de médailles des empereurs en or et en argent, des urnes, des mosaïques, des fragments de marbre attestant une grande magnificence. Ces bains paraissent avoir été une dépendance de quelque édifice considérable, peut-être du palais d'un magistrat romain. Toujours est-il que les antiquités découvertes près de là donnent une idée de beaucoup de luxe et de richesse.

Non loin de ces ruines, le terrain se relève brusquement et forme une espèce de monticule où la féodalité construisit au moyen-âge le vieux château des seigneurs de Roanne. Toute cette butte est littéralement pavée de sépultures. C'est là qu'on a trouvé ces curieux sarcophages de granit dont la découverte préoccupe depuis si longtemps l'attention de nos antiquaires. M. Lapière pense que cet emplacement, après avoir servi de cimetière sous les Gaulois, devint, au temps des Romains, un *ustrinum*, lieu où l'on brûlait les corps. On y a trouvé en effet toute espèce d'objets de destination religieuse ou funéraire, mais peu de débris d'habitations.

Il en est de même, à l'exception toutefois du quartier Bourg-Neuf, de toute la partie de la ville qui s'étend du Château à la rivière de Renaison. C'est surtout aux environs de la place Saint-Jean et de la rue de la Berche, qu'on retrouve les traces d'un vaste cimetière gallo-romain. Parmi les innombrables urnes, lampes, lacrymatoires trouvés en cet endroit et dont plusieurs ont été données au musée par M. Coutaret, quelques-uns sont très remarquables et indiquent une bonne période de l'art.

Un autre cimetière dont les urnes, de grande dimension semblent dénoter une époque plus ancienne, s'étendait tout le long de la rivière de Renaison, dans les vastes prairies qui environnent le moulin Paillasson.

A l'extrémité opposée de la ville, se trouve le quartier de la Livatte, plaine vaste et unie, aujourd'hui presque entièrement occupée par des jardins, mais qui paraît avoir été autrefois couverte

— Voilà le fusil de M. X..., dit mardi dernier, en entrant dans un hôtel de Moulins, un domestique, qui sortit aussitôt après avoir déposé cette arme sur la table, non loin de plusieurs personnes occupées de travaux à l'aiguille. Un moment après, entre dans cette pièce un enfant qui a, comme tous les enfants, la vue, la parole et la main plus prestes que la réflexion. Oh, le beau fusil ! dit l'imprudent, qui, tout en parlant, s'en était saisi : le coup part, et fait balle dans une niche de poêle, en passant près de la figure d'une jeune personne qui en fut quitte pour le bruit, la fumée et la peur.

Les commentateurs convenaient tous qu'il y avait eu grave imprudence : les uns l'attribuaient à M. X., qui avait laissé son fusil chargé ; les autres, au domestique, qui avait, sans avertissement préalable, déposé un fusil chargé ; quelques-uns à l'enfant, manifeste promoteur du coup ; nous l'attribuons, nous, à la jeune fille qui n'avait pris ni casque ni cuirasse, pour coudre dans une chambre au centre de Moulins.

Messager de l'Allier.

VARIÉTÉS

Les souhaits d'un bonhomme à ses concitoyens.

PAR DVITIYA-DURMANAS, VASIVA DE BÉNARÉS.

Un volume de 500 pages. 1857. — Paris et Lyon. — Bailly et Conchon, libraires-éditeurs, rue Mazarine, 11, et quai de Retz, 6 ; prix, 2 fr.

Il serait difficile de soumettre le volume que nous annonçons à une classification rigoureuse, l'auteur ayant traité un grand nombre de sujets, et des plus divers, dans un cadre assez restreint. La fantaisie a présidé en souveraine absolue à toutes ses inspirations. Politique, littérature, législation, mœurs, beaux-arts ; il a tout effleuré dans ses aperçus. Et c'est précisément cette multiplicité d'aspects qui rend pour ainsi dire impossible l'analyse de cette publication d'un genre nouveau. C'est comme une revue des imperfections, des vices et des travers de l'humanité. L'auteur a présenté le miroir autour de lui, en haut, en bas, et il a cherché à fixer ses véridiques silhouettes. Sous une forme légère, plaisante, quelquefois bouffonne, il traite les questions les plus graves ; tour à tour publiciste, moraliste, juriconsulte, littérateur, toujours vrai dans ses peintures. Quelques-uns même seront tentés de crier au réalisme. Mais il ne s'agit pas ici d'un livre d'éducation, écrit pour des enfants, auxquels il faut montrer la nature humaine sous des dehors de convention. L'auteur a voulu, au contraire, entrer le plus avant possible dans le domaine des faits et penser ensuite tout haut. Mais pourquoi vouloir analyser ce que l'analyse ne saurait reproduire ? Il en est de certaines pensées comme de certaines fleurs, qui se flétrissent au moindre contact de la main qui les cueille. Nous nous bornerons donc à donner pour spécimen de la manière de l'auteur l'un des tableaux qu'il a tracés, c'est celui de l'administration de commande qui nous a rendus témoins de tant de scandales dans le monde littéraire et artistique.

« Voici venir un livre nouveau, un tableau nouveau ; une statue nouvelle, tout cela d'un auteur nouveau ; l'admiration voudrait éclater, s'extasier, mais l'amour-propre et la jalousie veulent qu'on s'abstienne, de peur d'éprouver plus tard une réformation humiliante, ou de courir gratis à un triomphe. L'admiration ajournera donc prudemment de se prononcer jusqu'au moment où les aristarques

d'habitations. On y reconnaît la trace de plusieurs rues, entre autres d'une large chaussée pavée, qui suivait à dix mètres environ de distance, une direction parallèle au chemin actuel.

On découvre journellement en cet endroit une foule d'objets attestant le séjour des Romains, des moulins à bras, des lampes, des amphores, des poteries sigillées, etc., etc. On y remarque des parquets d'appartements encore bien conservés sous une couche de terre ; les uns sont en argile cuite, tout d'une pièce ; les autres sont formés par des fragments de brique noyés dans une espèce de ciment.

Tout l'espace situé entre la rivière d'Oudan et la place Saint-Jean est semé de ces débris. En certains endroits, les tuiles romaines sont si nombreuses que, selon l'expression de M. Lapière, on croirait marcher sur les toits.

Près de l'hôpital, on a trouvé, il y a quelques années, en ouvrant la route de Charlieu, des fondations antiques annonçant un édifice important. C'est là qu'existait avant le dixième siècle l'église Saint-Julien, paroisse primitive de Roanne. On croit qu'elle avait succédé à un temple du paganisme, selon l'usage qu'adoptaient volontiers les premiers chrétiens de consacrer à leur culte tous les lieux révévés de l'ancienne religion.

Toute cette partie de la ville aujourd'hui si abandonnée, conservait encore au moyen-âge comme un reflet de son ancienne splendeur. Au bout de la rue Fontenille, que les vieux terriers nomment *Fons Gilini*, se trouvait une place appelée le *Bruchet* (*Bruchetum*), sur laquelle donnait l'église, la maladrerie, une petite chapelle appelée la *Flari*, et un grand nombre d'habitations particulières. Au milieu de la place était un grand ormeau, sous lequel on rendait quelquefois la justice.

On désigne sous le nom général de *Marais*, l'ensemble des terrains bas et humides qui s'étendent à l'ouest de Roanne, depuis le Château et la rue Bourg-Neuf, jusqu'à la colline des Pouppées.

Une tradition populaire fort répandue dans le

auront porté leur sentence. Cependant, que le poète fasse entendre les plus divins accords, qu'il révèle les mystères d'un autre monde, qu'il offre à chacun la formule qu'il a rêvée pour exprimer les secrètes harmonies de son âme, que le peintre anime la toile, qu'il nous fasse assister aux scènes héroïques dont le temps a effacé le bruit et la trace, que le philosophe esquisse ses ingénieuses hypothèses ; que l'écrivain éclaire ses concitoyens en les amusant, aucun mot de satisfaction ne se fera entendre, et le malheureux producteur, éperdu au milieu de ce glacial silence, laissera là sa plume de découragement ou brisera sa palette de désespoir. Le génie seul, qui se tient à lui-même lieu de public et de récompense, pourra traverser cette épreuve sans faiblir, parce qu'il trouve en soi des aliments au sein de cet isolement où s'étiole la médiocrité. Il sait que le temps lui réserve des jours de succès et il travaille sur la foi de cette croyance, sans avoir peur du vide qui règne autour de lui.

» Plus heureux, mais heureux du bonheur passager du méchant, le favori de la presse et de la renommée abuse trop souvent de son monopole pour tromper le public, ainsi qu'un faussaire. Depuis qu'il est en possession de la scène, de la revue, du feuilleton, il a des sous-traitants, comme un adjudicataire général, et il leur confie l'exécution des détails, faisant passer leur besogne de pacotille pour son œuvre. N'importe, l'admiration, telle qu'un orchestre loué pour une sérénade, accueille de ses transports enthousiastes les moindres pages qu'il a signées de son nom fascinateur. Il a beau dégénérer, vieillir, mettre son talent aux gages d'un libraire, vendre des volumes dont il n'a que le titre en portefeuille, souscrire des engagements à terme, comme un entrepreneur de maçonnerie et de remblai, et s'inspirer, à défaut d'Apollon, des rigueurs d'une clause pénale, n'importe, la vogue se charge du succès : elle supplée à tout ce qui manque : invention, style, aperçus, observations, dessin, coloris, vérité ; de sa baguette magique elle efface tous les défauts et comble toutes les lacunes, et il ne faut rien moins qu'une longue série de déceptions et de compositions grotesques pour lasser cet engoûment frénétique. »

Les peintures de l'écrivain portent généralement le même cachet de vérité et d'austère indépendance.

Loterie

NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE

Liste des n^{os} gagnants, sortis au 2^e tirage du 2 juillet 1857.

Le numéro 467,514 a gagné le lot de 50,000 fr.

Le lot de 5,000 fr. a été gagné par le numéro 668,899.

Les deux lots de 1,000 fr. ont été gagnés par les numéros 892,124 et 792,878.

Les deux lots de 500 fr. par les numéros 478,245 et 1,169,264.

Les quatre lots de 250 fr. par les numéros 194,904 — 357,802 — 625,031 — 147,568.

Enfin les dix lots de 100 fr. ont été gagnés par les numéros 908,543 — 619,398 — 216,359 — 928,126 — 858,817 — 986,815 — 190,884 — 372,291 — 288,836 — 204,662.

De toutes les formes que peuvent affecter les ouvrages encyclopédiques, la forme du Dictionnaire biographique est assurément celle qui embrasse la plus grande variété de connaissances. En effet, si, en retraçant la vie des souverains, des grands capitaines, des grands politiques, elle enseigne l'histoire des peuples, elle fait en même temps par ses notions sur les philosophes, sur les lettrés, sur les savants, sur les artistes, sur les inventeurs, l'histoire même de la philosophie, des lettres, de

pays, fixe en cet endroit l'emplacement d'une ancienne ville détruite du temps des Romains. Sans accorder à cette légende plus de valeur qu'elle ne mérite, je dois dire que l'étude des lieux semble ici donner raison à la tradition. Au-dessous de toute cette plaine, à une profondeur variable de un à deux mètres, on trouve une espèce de banc de tuiles romaines et de fragments de poterie. Ces débris gisent au milieu d'une épaisse couche de cendres, comme si un vaste incendie les avait atteints ; mais au-dessus et jusqu'à la surface du sol s'étend un lit profond de limon et de sable, suite d'un séjour prolongé des eaux. Au siècle dernier, il y avait là de vastes marécages qui semblent s'être formés au-dessus des ruines de la ville antique, à la suite d'une catastrophe inconnue.

Dans le voisinage de la grande avenue qui conduit de la rue Bourg-Neuf au château du Marais, on trouve des traces d'anciennes fabriques de poterie. Dans un endroit, on a découvert un monceau de grandes tuiles à rebord, non encore cuites et prêtes à mettre au four. Plus loin, étaient une cinquantaine d'urnes vides, toutes neuves et rangées comme dans un magasin.

Le Marais était traversé en entier par une voie romaine venant de l'Auvergne. Cette route, selon la table de Peutinger, partait de Clermont (*Augustonemetum*), passait par les stations de *Aqua calida* (Vichy), *Voragium* (?) *Artoica* (Arfeuilles), et après avoir contourné la base des montagnes vers Saint-Haon-le-Vieux, arrivait à Roanne par les Rouppées et le quartier Bourg-Neuf. M. Lapière en a reconnu les traces en plusieurs endroits. Il a également trouvé dans le voisinage quelques-uns de ces mortiers en basalte, que les soldats romains portaient avec eux pour piler la ration de blé qu'on leur distribuait en route.

Deux autres voies antiques aboutissaient à Roanne. La première venait de Lyon par Feurs (*Forum Segustavorum*), et par une étape intermédiaire nommée *Mediolanum*, sur la position de laquelle les savants n'ont pas encore pu se mettre

la science, des beaux-arts, de l'industrie humaine, du génie et du progrès humain.

Conçue sur un plan tout nouveau qui consiste à proportionner l'étendue des notices au degré d'utilité générale des matières auxquelles elles se rapportent, la *Biographie pittoresque universelle* de MM. AUGUSTIN CHALLAMEL et JULIEN LEMER, composée de plus de soixante mille notices et accompagnée d'environ sept cents portraits, nous paraît destinée à un succès d'autant plus grand, que son prix la rend accessible à tous les lecteurs. C'est le seul ouvrage complet en ce genre qui soit à la portée de la bibliothèque du pauvre. Les livraisons déjà parues donnent la meilleure idée de l'invention très-remarquable du texte et des gravures.

Le nouveau système de dents et *Dentiers* sans ressorts du docteur Gion, médecin dentiste, 7, rue de la Paix, obtient en ce moment un succès tout à fait exceptionnel et qui tend à grandir chaque jour.

C'est, en effet, le plus haut degré de perfection auquel l'art du dentiste soit encore parvenu non seulement en France, mais même à l'étranger, et la réforme la plus complète des procédés connus.

Aussi dans sa séance solennelle du 15 novembre, le jury de l'exposition de 1885, composé des plus grandes illustrations scientifiques et médicales de notre époque, a-t-il accordé aux travaux exposés par cet habile praticien la plus haute récompense qui ait jamais été donnée à la *Prothèse dentaire* (remplacement des dents).

— Le COURRIER DES FAMILLES signale les propriétés éminentes du VINAIGRE COSMÉTIC; ce nouveau parfum, adopté aujourd'hui par le monde élégant, se trouve maintenant dans tous les magasins qui tiennent la bonne parfumerie; il est préféré à tous les vinaigres non-seulement par le public, mais encore par les médecins, qui ont constaté qu'il possédait au plus haut degré des propriétés rafraîchissantes et véritablement hygiéniques.

— LE MEILLEUR PURGATIF, le plus certain et le plus efficace, est sans contredit le CHOCOLAT à la magnésie de DESBRIÈRE, chimiste de la Faculté de Paris. Son action sur l'estomac est douce et bienfaisante, et il purge beaucoup mieux que les eaux et limonades à base d'acide, qui irritent l'estomac et causent souvent de graves maladies. Dépôt à Roanne, chez M. ROUBAUD, pharmacien.

— LA BENZINE PARFUMÉE, supérieure à toutes les benzines par son odeur agréable et son action chimique, se vend dans les bonnes pharmacies.

MERCURIALES.

Dernier Marché.

	Roanne	Montbrison
Froment 1 ^{re} qualité.	5 25	5 80
Froment 2 ^e id.	4 80	5 50
Froment 3 ^e id.	4 50	5 20
Seigle 1 ^{re} qualité.	3 80	4 »
Seigle 2 ^e id.	3 75	3 75
Seigle 3 ^e id.	3 50	» 00
Orge.	3 20	3 50
Avoine.	2 00	2 40
Haricots.	4 50	» 00
Farine 1 ^{re} qualité.	61 00	65 00
Farine 2 ^e id.	58 00	62 00
Farine 3 ^e id.	51 00	» 00

Annonces judiciaires.

Etude de M^e NIGAY, avoué à Roanne.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Suivant exploits enregistrés des huissiers Miraud, de Roanne, et Bonnin, de Chauffailles, en date des premier et trois juillet mil huit cent cinquante-sept, les mariés Jean-Marie Lacôte et Marie-Delphine Collet, boulangers, demeurant à Lyon, ont fait signifier :

1^o A madame Thérèse Montadre, épouse du sieur Bréhard, propriétaire, demeurant à Chauffailles;

d'accord. Depuis les bords du Lignon, cette route suivait à peu près l'ancienne route de Montbrison.

En approchant de Roanne, vers le Rivage, elle devait toucher à un faubourg considérable dont on retrouve de nombreux vestiges. A l'endroit appelé Boiraut, près de Bravard, il y avait un petit monument composé d'une large pierre, recouvrant une espèce de grotte dans laquelle on a trouvé des urnes et des médailles. Non loin de là, on a aussi découvert des débris d'habitations avec deux moulins à bras bien conservés. Après avoir traversé ce quartier, l'ancienne voie passait sans doute le Renaison un peu plus bas que le pont actuel, et pénétrait dans la ville en coupant les vastes cimetières de la rue Saint-Jean.

La troisième voie romaine se dirigeait sur *Sitilla*, (le bourg du Theil près de Moulins). Elle sortait de la Livatte parallèlement à la route actuelle de Paris, à une distance d'environ cent mètres. Il y a peu d'années, un pavé en indiquait encore la trace, à travers les jardins, derrière l'enclos des casernes. Selon l'usage des anciens, elle était sans doute bordée de tombeaux. C'est sur ses bords, qu'en 1820 on découvrit une urne cinéraire, au-dessus de laquelle était une espèce de cippes, portant cette inscription : D. M. Q. S. AVGYST. L. CONLIBERTI. EJVS. PON. C. R. Monsieur de Jussieu, le savant auteur des *Inscriptions antiques de Lyon*, consulté sur celle-ci par M. Desvelingues, en a donné l'explication suivante : Dis Manibus Quinti Sexti Augusti Liberti Conliberti Ejus Ponendum Curaverunt. C'est un monument élevé par une famille d'affranchis à l'un des siens affranchi d'Auguste.

Il est fâcheux que cette inscription soit la seule, jusqu'ici, qu'on ait découverte à Roanne. Si le hasard en faisait découvrir d'autres, fussent-elles aussi insignifiantes que celle-ci, elles pourraient nous renseigner encore une fois de renseignements qui nous manquent sur les anciens habitants de notre ville.

On le voit, *Rodamna* avait une certaine impor-

2^o A monsieur le Procureur impérial près le Tribunal civil de Roanne;

Un acte de dépôt fait au greffe du susdit tribunal, le vingt-sept mai mil huit cent cinquante-sept, par M^e NIGAY, avoué desdits mariés Lacôte et Collet, d'une copie collationnée, signée de lui, d'un acte déposé aux minutes de M^e Lebreton, notaire à Chauffailles, le vingt octobre mil huit cent cinquante-six, contenant vente, par Benoît Bréhard oncle, marchand de bois et propriétaire, demeurant à Chauffailles, au profit de ladite dame Collet, épouse Lacôte, d'une terre, sise à Saint-Germain-la-Montagne, moyennant le prix de neuf cents francs;

Avec déclaration que ledit acte de dépôt ainsi que ladite signification étaient faits dans le but de purger les hypothèques légales pouvant grever l'immeuble vendu;

Et que tous ceux du chef desquels semblables hypothèques pourraient exister indépendamment de toute inscription sur ledit immeuble, n'étant pas connus desdits mariés Lacôte et Collet, ils feraient publier la susdite signification, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept, approuvé le premier juin suivant.

Pour extrait certifié sincère :
Signé, NIGAY.

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Suivant exploit de l'huissier Coquard, du sept juillet mil huit cent cinquante-sept, Monsieur Jean-Marie Guinault, propriétaire, demeurant à Charlieu, agissant en qualité de maire de la ville de Charlieu, et comme tel, au nom de l'hospice de cette ville, a fait signifier :

A Monsieur le Procureur Impérial près le Tribunal civil de Roanne;

A Françoise Guérin, épouse de Jean-Claude Girardon, propriétaire, avec qui elle demeure à Charlieu;

Un acte de dépôt fait au greffe du Tribunal civil de Roanne, le dix-sept juin mil huit cent cinquante-sept, d'une copie collationnée, signée de M^e MARCHAND, avoué, d'un acte reçu M^e Chervé et son collègue, notaires à Charlieu, le dix-sept mai même année, aux termes duquel, Monsieur Jean-Marie Guinault, agissant en qualité de maire de ladite ville, et comme tel, au nom de l'hospice de cette ville, autorisé à cet effet par décret impérial du dix-huit mars dernier, a acquis des mariés Jean-Claude Girardon et Françoise Guérin, propriétaires, demeurant à Charlieu, un tènement d'immeubles, situé à Charlieu, composé d'une écurie avec fenil, maison d'habitation, cour, aisances et jardin, confiné : de matin, par bâtiment et jardin à Etienne Ardaïne; de midi, par la rue Saint-Jacques; de soir, par bâtiments et jardin acquis par l'hospice de mademoiselle Michel : cette vente a été consentie moyennant la somme de mille quarante francs.

Monsieur Guinault leur a fait déclarer que ledit acte de dépôt et sa signification avaient pour but de purger les hypothèques légales non inscrites, pouvant grever les immeubles vendus par les mariés Girardon; que sommation leur était faite d'inscrire, dans le délai de deux mois, celles de cette nature pouvant les concerner ou dont ils auraient connaissance; que, dans l'intérêt des personnes inconnues du chef desquelles de semblables hypothèques pourraient exister, Monsieur Guinault, agissant au nom de l'hospice, ferait faire au journal *L'Echo Roannais* l'insertion prescrite par l'avis du conseil d'état du neuf mai mil huit cent sept, approuvé le premier juin suivant.

Pour extrait :
Signé, MARCHAND.

tance, puisque ses ruines couvrent un espace beaucoup plus étendu que la ville actuelle. Il est donc étonnant que l'histoire ne fasse aucune mention des événements qui ont dû se passer dans son enceinte; mais à cet égard nous sommes réduits à de simples conjectures. Il y a là une importance lacune dans nos annales.

Au cinquième siècle, toute la Ségusiavie, après avoir été occupée plutôt que conquise par les Burgondes, barbares à demi-civilisés, qui ne changèrent presque rien au régime romain, passa sous la domination des Francs et fit partie du royaume de Bourgogne sous les princes mérovingiens.

C'est au milieu des révolutions et des guerres de cette sanglante époque, qu'il faut placer la destruction complète de l'antique *Rodamna*. En effet, quand nous retrouvons Roanne au moyen-âge, ce n'est plus une ville, c'est à peine un bourg; sa destruction ne fut donc pas lente et progressive, elle dut avoir lieu par une grande catastrophe, dont malheureusement l'histoire n'a pas conservé le souvenir.

Quelles furent les causes de ce terrible événement dont la tradition, ainsi que je l'ai dit, semble avoir conservé comme un écho lointain ? Il y a là-dessus matière à bien des suppositions. On a parlé d'une inondation de la Loire, mais ce fleuve, dans ses plus hautes crues, n'atteint jamais ni la Livatte, ni le Marais, ni aucune des parties de la ville antique !

Les Barbares ? Mais les Burgondes qui seuls vinrent dans nos contrées, ne détruisirent jamais rien ! Peut-être faut-il en accuser les Sarrasins, qui ravagèrent le pays au huitième siècle ?

Dans tous les cas, comme on ne peut exprimer la-dessus que des hypothèses sans aucun fait certain, je n'entreprendrai pas de résoudre ce difficile problème.

A. C.

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Suivant exploit de l'huissier Coquard, du six juillet mil huit cent cinquante-sept, Monsieur Jean-Marie Guinault, propriétaire, demeurant à Charlieu, agissant en qualité de maire de la ville de Charlieu, et comme tel, au nom de l'hospice de cette ville, a fait signifier :

A M. le Procureur impérial près le tribunal civil de Roanne;

A François Chemier ou Semier, ouvrier en soie, demeurant à Charlieu;

A Henriette Chemier ou Semier, ouvrière en soie, demeurant aussi à Charlieu;

Un acte de dépôt fait au greffe du tribunal civil de Roanne, le vingt-trois juin dernier, d'une copie collationnée, signée de M^e MARCHAND, avoué, d'un acte reçu M. Chervé et son collègue, notaires à Charlieu, le six juin aussi dernier, aux termes duquel, M. Guinault agissant au nom de l'hospice de ladite ville, autorisé à ces fins, par décret de l'Empereur des Français, du dix-huit mars toujours de la même année, a acquis de dame Benoitte-Noël Plain, veuve de Benoit Chemier ou Semier, propriétaire, demeurant à Charlieu, un tènement d'immeubles situé à Charlieu, consistant en maison d'habitation, cour, aisances, jardin et petite écurie, le tout confiné : de matin, par maison et jardin à Laval; de midi, par jardin à Canard et Dreux; de soir, par bâtiments et jardin à Renard; et de nord, par la promenade de la Solitude.

Cette vente a été consentie moyennant la somme de deux mille francs, savoir : seize cents francs pour la ville et quatre cents francs pour l'hospice.

Monsieur Guinault, en sadite qualité, leur a déclaré que ledit acte de dépôt et sa signification avaient pour but de purger les hypothèques légales non inscrites pouvant grever les immeubles vendus par Benoitte-Noël Plain à la ville et à l'hospice de Charlieu; en leur faisant sommation d'avoir à inscrire, dans le délai de deux mois, celles de cette nature pouvant les concerner ou dont ils auraient connaissance; Monsieur Guinault leur a déclaré que, dans l'intérêt des personnes inconnues, du chef desquelles de semblables hypothèques pourraient exister, il ferait faire au journal *L'Echo Roannais* l'insertion prescrite par l'avis du conseil d'état du neuf mai mil huit cent sept, approuvé le premier juin suivant.

Pour extrait certifié exact :
Signé, MARCHAND.

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Suivant exploit de l'huissier Coquard, de Roanne, du dix juillet mil huit cent cinquante-sept, enregistré;

M. Jean-Marie Guinault, propriétaire, demeurant à Charlieu, agissant en qualité de maire de la ville de Charlieu, et comme tel, au nom de l'hospice de cette ville, a fait signifier :

A Monsieur le Procureur Impérial près le Tribunal civil de Roanne;

A Claudine Paul, veuve de Paul Laval, ouvrière en soie, demeurant à Charlieu;

A Etienne Ardaïne, propriétaire et tisserand, demeurant à Charlieu, en sa qualité de subrogé-tuteur de François, Marie, dite Maria, Antoinette, dite Tony, Marie, Jean-Marie, Claudine, dite Claudia, et Auguste Laval, enfants mineurs, issus du mariage de Paul Laval avec Claudine Paul;

Un acte de dépôt fait au greffe du Tribunal civil de Roanne, le vingt-trois juin dernier, d'une copie collationnée, signée de M^e MARCHAND, avoué, d'un acte reçu M^e Chervé et son collègue, notaires à Charlieu, le huit du même mois de juin, aux termes duquel Claudine Paul, veuve Laval, agissant tant en son nom personnel, que comme tutrice des sept enfants encore mineurs issus de son mariage avec ledit Paul Laval, décédé, ladite dame autorisée à vendre suivant jugement du tribunal civil de Roanne, du vingt-sept mai dernier, a vendu à M. Guinault, acquérant comme maire de la ville de Charlieu, et comme tel, au nom de l'hospice de ladite ville, un tènement de bâtiments, cour, aisances et jardin, situé à Charlieu, confiné : de matin, par bâtiments et jardin à Roux; de midi, par le jardin de M. Dreux; de soir, par les bâtiments et jardins acquis par l'hospice de la veuve Chemier; ces immeubles dépendant de la communauté ayant existé entre Paul Laval et Claudine Paul, ont été vendus à l'hospice, moyennant la somme de douze cents francs.

Par ledit exploit, M. Guinault, en sadite qualité, leur a déclaré que ledit acte de dépôt et sa signification avaient pour but de purger les hypothèques légales non inscrites pouvant grever les immeubles vendus par la veuve Laval; en leur faisant sommation d'inscrire, dans le délai de deux mois, celles de cette nature pouvant les concerner ou dont ils auraient connaissance; Monsieur Guinault leur a déclaré que, dans l'intérêt des personnes inconnues, du chef desquelles de semblables hypothèques pourraient exister, il ferait faire au journal *L'Echo Roannais* l'insertion prescrite par l'avis du conseil d'état du neuf mai mil huit cent sept, approuvé le premier juin suivant.

Pour extrait :
Signé, MARCHAND.

A VENDRE
UN PETIT

IMMEUBLE

Situé commune d'Ambierle, lieu dit Château-Gaillard, canton de St-Haon (Loire), sur le chemin de grande communication des Ménards à Changy, à 17 kilomètres de Roanne. Il se compose d'une maison d'habitation bien construite et commode et d'un bâtiment d'exploitation, entourés d'un tènement de fonds d'une superficie de trois hectares environ, consistant en prés, terres et vignes.

Cette propriété se distingue par son aspect riant et pittoresque, par un air pur et salubre; une excellente eau abondante dans toutes les saisons joint les bâtiments. Le vin qui s'y récolte est de bonne qualité; elle a aussi l'avantage d'être assez rapprochée de diverses localités et de la ligne du chemin de fer de Paris à Lyon; son sol est fertile et propre à toutes les cultures pratiquées dans le pays.

L'on pourrait entrer en possession dès le moment de la vente ou à la St-Martin, au gré de l'acquéreur, auquel seront données les facilités désirables pour le paiement.

S'adresser, pour la voir et pour les conditions de la vente, à M. ATHAUD-MONTCHERVET, propriétaire, y demeurant, ou à MM. les notaires ci-après :

ALLIER, à Ambierle; GEOFFROY à Roanne; ROFFAT, à St-Haon-le-Châtel; DEVEAUX, à St-Germain-Lespinasse; ROCHEBILLARD, à Changy.

2 — 1

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

FORMATION DE SOCIÉTÉ.

Suivant acte sous-signatures privées, en date, à Roanne, du six juillet mil huit cent cinquante-sept, enregistré le même jour;

Madame Georgette Gonssollin, veuve de M. Alphonse Coste, d'une part;

M. Alphonse Coste fils, d'autre part;

Et MM. Claude Bochart et Pierre-Edouard Fenouillet, encore d'autre part;

Tous domiciliés à Roanne;

Se sont associés en nom collectif pour la continuation de la maison de commerce Goste-Gonssollin et Fils, de Roanne, dont les principales affaires sont en articles de rouennerie et grosse draperie.

Cette société est contractée aux conditions suivantes :

1^o La raison sociale sera *Veuve Coste-Gonssollin, Fils et Compagnie*, de Roanne. La signature appartiendra à tous les associés, qui ne pourront en faire usage que pour le compte des affaires communes.

La société est contractée pour six années, qui ont commencé le premier janvier mil huit cent cinquante-sept.

Pour extrait :

Signé, Veuve COSTE; Alphonse COSTE; BOCHARD; FENOUILLET.

Etude de M^e DUFOUR, huissier à Roanne.

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le vendredi dix-sept juillet courant, à dix heures du matin, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à Roanne, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'effets mobiliers, consistant : en armoire, vaisselier, bois de lits, tables, chaises, horloge, ustensiles de ménage, etc.

La vente se fera au comptant.

A VENDRE

Deux Clos bâtis près du Phénix, dont l'un sur le cours d'eau du béal de Renaison. S'adresser à M. Pernéty, employé à la Mairie.

4 — 1

A VENDRE

Un joli Cheval alezan, âgé de 4 ans et 1/2, parfaitement dressé pour la selle et la voiture, taille d'environ 1 mètre 65 c.

S'adresser à M. Gabet, tourneur, rue Sainte-Elisabeth.

AUX 4 SAISONS

Place Sainte-Elisabeth, n° 7,

A ROANNE

BALOUZET - DESCHAUX tient un grand assortiment de papiers peints en tous genres, à des prix bien modérés.

A VENDRE

Chez CHARON, horticulteur à Roanne

Huit BEAUX ORANGERS de 2 mètres à 2 m. 60 c. de haut ur, dont 6 à fruit doux du Portugal, 1 hermaprodite Rigardier riche dépouille.

A VENDRE

Un superbe Magasin de Porcelaines, Faïences, Cristaux, Verreries en tous genres.

Belle clientèle, position très favorable, avec deux vastes entrées sur les place et rue Sainte-Elisabeth.

S'adresser à M. VERNAY-THORAL, dit Ramondy, à Roanne (Loire). 3-2

PIANOS

M. CHOLLET, ELÈVE DU CONSERVATOIRE DE PARIS, A l'honneur de prévenir MM. les amateurs de musique, qu'il s'absentera beaucoup moins de Roanne que par le passé. Il tient en magasin un assortiment de Pianos droits pour vente et location. Ses grandes relations commerciales avec tous les bons facteurs, lui font obtenir des remises qui le mettent à même de procurer et vendre en garantie bien au-dessous du cours ordinaire. Il s'occupe d'une manière toute particulière de tout ce qui concerne la facture et l'accord des pianos. Les personnes qui auraient besoin de son ministère, soit en ville, soit en campagne, sont priées de le faire demander à son domicile, rue Bel-Air, 14 et 16, ou chez M^{me} FRAGNY et CHOLLET, marchandes de blanc, en face du Collège.

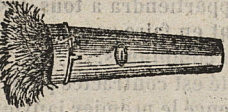
CHAUSSEURE ET GUÊTRES DE CHASSE IMPERMEABLES

Le sieur RALITTE, bottier, rue Impériale, n° 41, à Roanne, prévient les amateurs de la chasse et les employés aux travaux du chemin de fer que l'on trouvera chez lui toutes espèces de CHAUSSURES IMPERMEABLES.

Il tient également la chaussure de luxe de tout genre pour hommes et pour femmes.

POUR SE BIEN GUÉRIR d'un rhume, de poitrine, irritations, grippe, diarrhée, coliques, maladies de cœur, névralgies faciales, maladies nerveuses et autres, prenez le *Julep calmant de Brugnatelli*, que vous trouverez à Lyon chez M. Deriard, rue Tupin, 10; à St-Etienne, Jacob, rue de la Loire; Roanne, Mercier, rue Impériale, et Griziaux, rue du Collège; à St-Symphorien-de-Lay, chez M. Edouard Péronnet, pharmacien; à Tarare, Michel, rue de la Pêcherie, 7, tous pharmaciens.

SOUFRAGE A SEC DE VIGNE

2 fr. 25  2 fr. 25

BOITE à HOUPPE, brevet s.g.d.g. EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.

MM. OUN et FRANG, n° 4, place de la Bourse, à Paris, et chez les principaux quincailliers de prov. Economie de 60 % sur la main-d'œuvre, et 50 % s. le soufre. Dépôts: à Roanne chez MM. POYET-BROY, négociant; Bourg et TANTOT, quincailliers.

Roanne, imprimerie Sauzon, l'un des gérants.

MALADIES CHRONIQUES

Cette saison est la plus favorable pour guérir les maladies secrètes chroniques, dartres, gâles dégénérées, ulcères, gonorrhées, syphilis, et toutes les affections provenant de l'acreté du sang et des humeurs. S'adresser à LYON, à la pharmacie de PH. QUET, rue de la Préfecture, n° 5.

A VENDRE

Une quarantaine de pièces de bois en bon et beau chêne, débris d'une ancienne construction.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Chorgnon, imprimeur à Roanne, ou à M. Forges, notaire à St-Julien-de-Cray.

L'ESTAFETTE

JOURNAL QUOTIDIEN,

POLITIQUE, FINANCIER, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE,

PUBLIE TOUS LES JOURS :

Un Bulletin contenant l'appréciation des nouvelles politiques ;

Une Revue des journaux français et étrangers ;

Un Bulletin raisonné des cours de la Bourse de Paris, rédigé par A. Leclerc ;

Le VENDREDI, 24 heures avant les autres journaux, les résultats des recettes des chemins de fer ;

Le DIMANCHE, le Courrier du Palais, rédigé par M. Stéphen ;

Le LUNDI, la Revue des théâtres, rédigée par Darthenay ;

Le MARDI, le Courrier de la semaine, par M. Paul d'Ivoy ;

Un Bulletin commercial ;

Un compte-rendu des séances de l'Académie des Sciences, rédigé par le Dr de Lamare ;

Des Feuilletons romans ;

Des articles Variétés, par Jean Reynaud, Eugène Pelletan, Frédéric Morin, Despois, etc.

Des Correspondances particulières de Madrid, de Londres, de Turin, de Berlin, de Saint-Petersbourg, etc. ;

Des dépêches télégraphiques politiques ;

Des dépêches télégraphiques commerciales, faisant connaître les cours des blés et farines sur les principales places : Londres, Marseille, le Havre, Lille, etc.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENTS. Un mois, 5 fr. 50. — Trois mois, 16 fr. — Six mois, 31 fr. — Un an, 60 fr.

On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5,

DANS LES DÉPARTEMENTS, AUX BUREAUX DES MESSAGERIES ET CHEZ TOUTES LES LIBRAIRIES.

On reçoit gratuitement le Journal à l'essai en le demandant par lettre affranchie.

IV^e ANNÉE

JOURNAL LA SAISON DE VICHY

(HEBDOMADAIRE.)

MONITEUR

DES

EAUX THERMALES ET DES BAINS DE MER DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

ÉMILE BADOUCHE, Rédacteur en chef.

GUIDE DU VOYAGEUR. — TRAITEMENT A OBSERVER. — PRODUITS SPÉCIAUX. — DESCRIPTIONS. — VOYAGES. — CORRESPONDANCES. — ETC. ETC.

Prix de l'abonnement : 7 fr.

S'adresser 1° à M. EDOUARD BRUN, directeur-propriétaire du journal, à Vichy-les-Bains (Allier) A Paris, chez M. DECHEVAUX-DUMESNIL, rédacteur du Franc-Maçon, quai des Orfèvres, 88.

CAFÉ STOMACHIQUE ET FORTIFIANT DE CÉZÉ.

Véritable aliment hygiénique, il justifie, sous tous les rapports, le titre sous lequel il est offert à la consommation ; tonique, rafraîchissant, digestif et apéritif, il convient, et aux personnes valides, dont il entretient les forces digestives, et aux malades, chez qui il les rétablit.

DÉPOT GÉNÉRAL chez M. MICHEL, pharmacien à Tarare, auquel toutes les demandes en gros doivent être adressées ; — M. GRIZIAUX, pharmacien à Roanne ; — M. MERCIER, pharmacien ; — M. ROUBAUD, pharmacien ; — M. GIRAUD, épicière dans la même ville, et M. Edouard PÉRONNET, à St-Symphorien-de-Lay.

BIOGRAPHIE PITTORESQUE UNIVERSELLE

RÉSUMÉ SUCCINCT ET IMPARTIAL DE TOUTES LES BIOGRAPHIES PUBLIÉES JUSQU'À CE JOUR,

Composé de plus de soixante mille notices sur tous les personnages qui ont joué un rôle dans l'histoire du monde, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, rédigées par une réunion de gens de lettres,

SOUS LA DIRECTION DE

MM. AUGUSTIN CHALLAMEL et JULIEN LEMER

ILLUSTRÉE DE PLUS DE six cents portraits, GRAVÉS D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES.

Nouvelle mise en vente.

L'ouvrage se composera de trois cents livraisons, formant quatre forts volumes grand in-8°.

PRIX DE LA LIVRAISON, CONTENANT 16 COLONNES DE TEXTE ET DEUX OU TROIS PORTRAITS, SOUS COUVERTURE IMPRIMÉE, 10 CENTIMES.

Il en paraît une par semaine régulièrement. — Plus de cinquante livraisons sont déjà prêtes.

En souscrivant à l'avance et en envoyant un mandat de 10 fr. à l'ordre de M. HAVARD, libraire à Paris, rue Guénégaud, 15, on reçoit immédiatement (franco) 50 livraisons déjà imprimées, et successivement les suivantes par cahiers de 10 livraisons, au fur et à mesure de leur impression.

ETHÉROLÉINE DE CHALMIN

POUR DÉTACHER

ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire, à cacheter, résine, vernis, sur toutes espèces de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher.

PRIX DU FLACON : 1 FRANC 50 CENTIMES.

Composé par CHALMIN, chimiste. — Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 38 et 40

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, à Rouen

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux ; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres ; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisser, les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment. — GARANTIE. — Prix du flacon ; 3 fr. — Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôts dans toutes les villes de France.



AVIS. — L'extrême réserve avec laquelle l'Académie de médecine accorde son approbation aux nouveaux médicaments qui lui sont présentés n'en devient que plus significative pour ceux qui l'obtiennent.

Mais, pour que médecins et malades retirent de leur emploi les avantages qu'ils ont le droit d'en attendre, ils devront toujours s'assurer que le médicament porte bien le cachet et la signature de son inventeur. Cette précaution est le seul moyen de se garantir des contrefaçons, qui non-seulement discréditent un bon produit, mais sont le plus souvent nuisibles à la santé du malade.



CHAQUE PRODUIT EST ACCOMPAGNÉ D'UNE INSTRUCTION INDICANT LA MANIÈRE D'EN FAIRE USAGE.

POUDRE purgative DE ROGÉ

Pour préparer soi-même la Limonade purgative au citrate de magnésie.

Approbation de l'Académie impériale de Médecine. Médaille à l'Exposition nationale de 1849. Médaille à l'Exposition universelle de 1855.

Cette limonade est un purgatif doux, sûr et agréable, adopté par la plupart des médecins et dont l'usage est populaire.

HUILE de FOIE de MORUE de BERTHÉ

Approbation de l'Académie impériale de Médecine. Mention honorable à l'Exposition universelle de 1855.

L'Académie a constaté la bonté des procédés particuliers au moyen desquels M. Bérthé obtient une huile brune d'une pureté irréprochable ; d'après M. le professeur Trouseau, l'huile brune est la seule efficace dans le traitement des affections rachitiques, tuberculeuses et scrofuleuses.

PILULES DE VALLET

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Ces pilules au carbonate ferreux inaltérable jouissent d'une grande vogue pour la guérison des pâles couleurs, des pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles ou lymphatiques.

PASTILLES et POUDRE du Dr BELLOC

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Ces préparations de charbon végétal-médicinal guérissent les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, les migraines et les pesanteurs d'estomac provenant de mauvaises digestions, font renaître l'appétit, et rétablissent la liberté du ventre en détruisant la constipation.

PERLES D'ÉTHÉR du Dr CLERTAN

Approbation de l'Académie impériale de Médecine. Mention honorable à l'Exposition universelle de 1855.

Elles sont très-efficaces contre les migraines, les névralgies, les crampes d'estomac, le mal de mer, les palpitations et toutes les douleurs provenant d'une surexcitation nerveuse.

SEMOULE MOURIÈS

AU PROTÉINE-PIROPHOSPHATE CALCIQUE

Approbation de l'Académie impériale de Médecine. Médaille de l'Institut de France. Médaille à l'Exposition universelle de 1855.

Ce nouvel aliment facilite la dentition et prévient certaines maladies qui atteignent les enfants pendant leur croissance, particulièrement les difformités. Il convient aussi aux femmes enceintes, aux nourrices et aux convalescents.

Dépôts dans les pharmacies de MM. FESSY, à Montbrison ; MERCIER, à Roanne ; PÉRONNET, à St-Symphorien-de-Lay ; BASTIDE, à St-Etienne.

BUREAUX :

Rue de Puzy, 29,

A LYON.

LA FRANCE

BONNEMENT :

UN An 9 fr.

6 mois 5 fr.

avec prime.

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.

Défendre les vérités éternelles ; glorifier le Bien, le Vrai, le Beau ; exalter les nobles caractères, les sentiments sublimes ; interpréter vivement cette synthèse de tous les grands principes par des travaux dus à la plume d'écrivains aimés, tel est en abrégé le programme de cette Revue.

Nul genre de composition littéraire n'est étranger à cette publication : romans d'élite, travaux religieux, philosophiques, critiques ; études sociales, historiques, agricoles, tout concourt à enrichir ses colonnes. Le compte-rendu des livres nouveaux, des découvertes scientifiques ; des lettres parisiennes tenant au courant du mouvement des idées, des théâtres, des arts, etc. ; des poésies de choix ; des variétés, des voyages, des chroniques et légendes, complètent le cadre de la France littéraire, dont l'esprit est excellent.

Paraît tous les samedis et forme au bout de l'année la matière de 15 volumes ordinaires. — Elle s'adresse au penseur, à l'homme du monde, aux familles, à la jeunesse, à l'âge mûr, à tous. — La France à Jérusalem, volume de 300 pages, est donné en prime sur le prix de l'abonnement.

DIRECTEUR : A. PELADAN,

Ancien rédacteur en chef de l'Etoile du Midi, de plusieurs Académies.